



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
Хорошо +++++ | ЭСР+У+Е | ΘΗΣΚΞΣΩ
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Signature à la HACA, d'une convention pour la culture de l'égalité hommes-femmes dans les médias

[A](#) [1] [+A](#) [1]

Signature à la HACA, d'une convention pour la culture de l'égalité hommes-femmes dans les médias

29 Mars 2017













La HACA, Onu Femmes et l'Unesco ont signé, lundi 13 mars 2017, au siège de la Haute Autorité, à Rabat, une convention en vue de promouvoir la culture de l'égalité hommes-femmes dans et à travers les médias audiovisuels.

Le texte, signé par Mmes Amina Lemrini Elouahabi, Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, Leila Rhiwi, Représentante du Bureau multi-pays de l'ONU Femmes pour le Maghreb, et par M. Khaled Salah, Représentant p.i de l'Unesco au Maghreb, offre un cadre de coopération et de facilitation de la collaboration entre les Parties signataires, sur une base non exclusive, dans des domaines d'intérêt commun.

Dans son allocution d'ouverture, Mme Lemrini Elouahabi a mis en exergue, notamment, le cadre normatif de la lutte contre les stéréotypes de genre à travers les médias fondé sur deux principes indissociables, en cohérence avec l'indivisibilité des Droits de l'Homme, à savoir le Droit des

opérateurs au libre exercice de la communication audiovisuelle et le Droit des femmes à ne pas être discriminés. Ce rappel, a ajouté la Présidente de la HACA, inscrit la mission du Régulateur qui consiste à veiller au respect par les opérateurs de leurs responsabilités en matière de promotion de l'égalité, au cœur de la mise en œuvre de l'article 19 de la Constitution.

Pour Mme Rhiwi, « les médias reflètent la réalité de la société mais ont aussi le devoir de mettre à profit leur pouvoir d'influence au service de l'égalité des sexes pour contribuer à faire évoluer les sociétés ». « Nous n'avons plus le choix, si nous aspirons tous et toutes à des sociétés égalitaires, nous devons nous mobiliser et agir ensemble pour mettre un terme à la diffusion d'images et de stéréotypes sexistes dans les médias », a-t-elle poursuivi.

De son côté, M. Khaled Salah a souligné que l'Unesco a mis en place, en coopération avec la Fédération internationale des journalistes (FIJ) et d'autres partenaires, des outils spécifiques : les Indicateurs d'égalité des genres dans les médias (IGRM). Dès lors, un processus de mise en place et d'intégration des IGRM a débuté dans différents pays et notamment au Maroc, où l'appui et l'implication de la HACA fut important.

Cette rencontre a été également marquée par la présentation du nouveau cadre légal pour la promotion de la parité et de l'égalité hommes-femmes dans les médias audiovisuels et du rôle de la HACA. A cet égard, Mme Rabha Zeidguy, membre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSCA) a rappelé l'action de la HACA, qui s'inscrit dans une nouvelle approche : une approche « droit ». Et d'ajouter qu'il s'agit de placer la question de la femme dans les médias audiovisuels, non plus sur le plan réducteur de l'image, mais sur un plan normatif supérieur et plus large : celui des droits humains. Enfin, il faut mettre côte à côte des principes à égale valeur normative et éthique : la liberté d'expression/liberté éditoriale et le droit de toute personne à ne pas être discriminée. Le rôle du régulateur consiste à veiller au maintien de l'équilibre entre ces deux grands principes.

Pour sa part, Mme Houda Filali Nachit, coordinatrice d'Unité au sein du Département Informatique à la HACA, a présenté la synthèse du rapport "qui fait l'info" élaboré par la HACA dans le cadre du projet GMMP 2015 (Global Media Monitoring Project) . Il ressort de ce rapport que la différence entre la proportion des reportages couverts par des femmes soulignant des thèmes d'égalité ou d'inégalité des sexes et ceux couverts par des hommes , est plus importante quand il s'agit de femmes. Les hommes n'évoquent ces questions que quand la thématique est elle-même au centre du reportage (exemple : à l'occasion d'un reportage sur les droits humains).

Des initiatives des opérateurs audiovisuels en matière de promotion de la parité et de l'égalité, ont été évoquée par Mmes Khadija Boujanoui , présidente du Comité parité à 2M et Amina Gharib, coordinatrice du comité parité et veille à la SNRT. Mme Boujanoui a rappelé que le « Comité Parité et Valorisation de l'image de la Femme », né en 2013, a réalisé un état des lieux de l'image de la femme dans les médias, suite auquel la « Charte 2M pour la valorisation de la femme » a vu le jour en 2014. Son objectif principal est de travailler sur la valorisation de l'image de la femme et ce : en incluant l'approche genre dans le cahier des charges de la chaîne, en évitant les stéréotypes redondants dans les programmes réalisés en interne et en sensibilisant les prestataires externes à la question.

De son côté, Mme Gharib a souligné qu'à la SNRT, « nous aspirons à renforcer nos outils de détection concernant les spots publicitaires par rapport à tout ce qui peut toucher à la promotion d'une bonne image de la femme, renforcer aussi nos mécanismes de contrôle pour le respect de l'égalité et la performance de la politique RH dans le domaine de la parité » Et d'ajouter que le prochain projet après la charte est un site web qui aura pour mission le renforcement des engagements de la SNRT en matière de promotion de la culture de la parité et de l'égalité et la promotion d'une image digne de la femme au sein de notre entreprise et dans nos contenus.

La convention vise principalement à encadrer le partenariat entre la HACA, ONU Femmes et l'UNESCO en vue de promouvoir la lutte contre les stéréotypes fondés sur le genre dans les contenus médiatiques et promouvoir la culture de l'égalité hommes-femmes à travers les médias audiovisuels, avec une approche droit fondée sur les droits humains, considérant que le droit à la liberté d'expression et le droit à l'égalité entre les sexes sont, comme tous les droits de l'homme, universels, indivisibles, indissociables et interdépendants.

ONU Femmes et UNESCO s'engagent ainsi à accompagner la HACA dans la mise en œuvre des axes de sa stratégie d'action notamment dans le domaine de la lutte contre les stéréotypes fondés sur le genre et la promotion de la culture de l'égalité dans le secteur audiovisuel marocain.

Cette convention porte sur plusieurs domaines de coopération, notamment le partage et l'échange d'information, de documentation, et des bonnes pratiques pertinentes dans ce domaine, la production d'outils pratiques dans le cadre de l'accompagnement des opérateurs et de la sensibilisation des professionnels du secteur audiovisuel au Maroc.

Il s'agit également de l'optimisation d'un système de veille et d'alerte permettant de traquer les stéréotypes fondés sur le genre dans le secteur audiovisuel marocain, la mobilisation d'expertise technique dans les domaines identifiés conjointement, et la mise en œuvre d'activités conjointes visant à contribuer à l'atteinte de l'objet du présent accord.

Ont notamment assisté à cette rencontre, des représentants des opérateurs audiovisuels et autres professionnels du secteur, des parlementaires, des représentants de divers départements ministériels concernés. Il y a également lieu de citer du côté de la HACA, outre celle de Mme Ziedguy, la présence des membres du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA), Mme Khadija El Gour, MM. Mohammed Abderrahim, Bouchaïb Ouabbi, Talaa Saoud Al Atlassi, Faouzi Skalli, ainsi que celle du Directeur Général de HACA, M. Jamal Eddine Naji.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>